

L'actu du jour

À la découverte des drones

Tu en as peut-être aperçu cet été, à la plage ou dans des parcs : les drones se multiplient. Simple joujou ou véritables engins technologiques, les drones posent différentes questions de sécurité et d'usage. Les p'tits journalistes de franceinfo junior ont interviewé un spécialiste pour tout savoir à leur sujet !



(© Buena Vista Images / Getty Images).

Les drones, *in english please* !

Drone est un mot anglais, qui signifie "bourdon", en référence au bruit, au bourdonnement, que faisaient les premiers **drones**.

C'est un **engin volant**, sans **pilote** à son bord. Les drones sont dirigés, à distance depuis le sol, à l'aide d'une **radiocommande** ou à l'aide d'un smartphone (on utilise alors le wifi). Certains drones peuvent également fonctionner en **pilotage** automatique grâce à un ordinateur de bord : leur **vol** est alors programmé à l'avance.

Pour en savoir plus sur ces drôles d'engins, regarde la vidéo ci-dessous :

Des drones volants, roulants... et même sous l'eau !

Sur ce sujet, les p'tits journalistes de **franceinfo junior** ont posé leurs questions à un **spécialiste des drones, Frédéric Botton**. Il leur a appris

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le premier salon français consacré aux drones se tient ce week-end, en région parisienne.

quelques petits secrets sur **ces machines** volantes...

Comme toi, les p'tits journalistes se sont demandé combien de **kilomètres** peuvent parcourir les drones. Est-ce qu'ils rejettent de la pollution ?

Découvre leurs questions et les réponses en cliquant dans le lecteur audio ci-dessous :



À quoi servent les drones ?

Découvre dans l'infographie ci-dessous les différentes utilisations des drones.

Des drones, pour quoi faire ?



1 Pour faire la guerre

Dans les années 1960, l'armée a été la première à utiliser les drones, notamment pour larguer des bombes. Aujourd'hui encore, les drones sont nombreux sur les zones à risque car ils ne mettent pas la vie des pilotes en danger.



2 Pour faire des cartes en 3D

Un drone patrouille au-dessus d'un site où doit être construite une autoroute. Il est capable de faire une carte du terrain en 3D très précise. Le travail des architectes en sera facilité.



3 Pour lutter contre les incendies

Un incendie s'est déclaré. Un drone survole les flammes de très près. Grâce à son GPS, il renseigne les pompiers minute après minute sur la progression du feu.

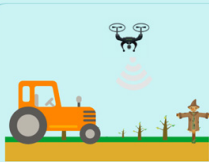


4 Pour surveiller les stades

Un drone plane au-dessus d'un stade lors d'un match important. Il est équipé d'un système permettant de faire des photos même la nuit. Les images qu'il enregistre aident la police à assurer la sécurité des supporters.

5 Pour secourir les hommes

Un alpiniste a été pris dans une avalanche. Grâce à ses détecteurs, le drone, envoyé sur place, permet de localiser la victime coincée sous la neige.



6 Pour aider les agriculteurs

Ce champ a-t-il besoin d'eau ou d'engrais ? Le drone, équipé de capteurs, effectue les mesures nécessaires. Des photos de haute précision repèrent aussi les invasions d'insectes qui pourraient attaquer les plantes.

7 Pour jouer

À l'aide d'un smartphone, tu peux piloter ton mini-drone. Une caméra lui permet de filmer son parcours et de te renvoyer les images sur l'écran du téléphone.



powered by

PIKTOCHART

Faut-il craindre des drones ?

Tu l'as entendu dans les réponses de ce **spécialiste**, l'utilisation des **drones** pose des questions de **sécurité** et d'autorisation : les drones n'ont pas le droit de **survoler** les **aéroports**, les hôpitaux, les villes, mais surtout les bâtiments officiels. C'est strictement **interdit**.

Pourtant, depuis quelques années, l'Élysée, l'ambassade des États-Unis à Paris ou encore **des centrales nucléaires**, ont été survolés par des drones. Cet été encore, un **drone** a été aperçu au-dessus de la résidence de

vacances du président de la République.

Paparazzis ? **Espions** ? Terroristes ? Impossible de le savoir. Les **pilotes** sont difficiles à **localiser**. Et même si on retrouve le drone "vagabond", on ne peut pas toujours connaître son propriétaire. Pour le moment, seuls les "gros" drones (de plus de 800 grammes) ont l'obligation d'avoir **un numéro d'immatriculation**, comme les voitures.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)